



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 20
- Excusés : 7
- Votants : 24
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	24	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRE BUDGETAIRE

DEMANDE DE SUBVEN-
TION AUPRES DE L'ETAT
DETR

Extension du columbarium
et du jardin du souvenir

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux janvier deux mil vingt-six à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHÉ (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, André CHASTAN, Bernard GILLET, Henri ROSENDON, Denis LOUBRIAT, Sylvie POLOMACK Elisabeth DEJEAN, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES :

Martine JUGIE (pouvoir donné à Alain LAPACHERIE), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Alain ISELIN), Dominique BORDEROLLE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Carine PERRIER (pouvoir donné à Nathalie EL KEJJAOU), Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune possède un cimetière dans le centre bourg ;

Considérant qu'aujourd'hui, de plus en plus de familles souhaitent disperser les cendres des défunts dans le puits du jardin du souvenir ou acquérir une case de columbarium ;

Considérant que le puits du jardin du souvenir avec sa stèle arrive à saturation et qu'il n'y a plus de case de columbarium à mettre à disposition ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'extension du columbarium et du jardin du souvenir dont le montant estimatif des travaux est de 35 000 € HT ;

Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 30 % du montant HT des travaux avec une assiette éligible de 50 000 € HT ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **DECIDE de réaliser les travaux d'extension du columbarium et du jardin du souvenir dont le montant estimatif s'élève à 35 000 € HT.**
- **SOLLICITE, dans le cadre de cette opération, un concours financier pour l'année 2026 auprès de l'Etat au titre de la DETR – Agrandissement de columbarium et de jardin du souvenir :**

Estimation travaux H.T.	Dispositif	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
35 000 €	DETR	30 %	50 000 €	10 500 €

**Délibération n°
2026.005**

Séance du 22/01/2026

N° ordre : 05

Suite n° 1

- **ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :**

Subvention ETAT (DETR)	10 500 €
Autofinancement	24 500 €
TOTAL HT	35 000 €

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026.**
- **DIT que ce dossier constitue la priorité n° 4 au titre des demandes de subvention DETR 2026 faites aux services de l'Etat.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 22 janvier 2026,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 26/01/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 26/01/2026